



Date de la

Convocation :

03/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

03/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

09 octobre 2025

Objet : 2025-29 Renouvellement de trois foyers vétustes Rue Beerblock et d'un foyer hors service Route du Banc

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, M. POTEL, Mme AUDOU, Mme BARBEY, M. AUDOU, Mme LEMAIRE, M. YON, Mme BESLON, M. JEHENNE, M. CAMBRUNE, M. CAUBRIÈRE, M. LEBAS, conseillers municipaux.

Excusés : M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE, M. HEMERY a donné pouvoir à M. CAUBRIÈRE, Mme DOMIN a donné pouvoir à Mme PEYROCHE, Mme MOUETTE a donné pouvoir à Mme BESLON, M. KASSAC a donné pouvoir à M. DEPIROU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Sur rapport de **Monsieur FARIDE**,

- Les foyers 07.016 / 017 et 018 Rue Beerblock sont vétustes et doivent être renouvelés en foyers Led.

Conformément au transfert de la compétence de l'éclairage public au SDEC Energie, ce dernier réalisera les travaux selon le devis 2509.EPI.069. La contribution de la commune s'élève à 721.72 € déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC Energie.

- Le foyer 09.037 est hors service Route du Banc.



- Conformément au transfert de la compétence de l'éclairage public au SDEC Energie, ce dernier réalisera les travaux selon le devis 2509.EPI.108. La contribution de la commune s'élève à 250.20 € déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC Energie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- * **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites par le SDEC concernant les devis 2509.EPI.069 et 2509.EPI.108 ;
- * **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ces dossiers ;

Les crédits budgétaires sont prévus en fonction de fonctionnement à l'article 65561.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 09 octobre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU

Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 23 octobre 2025 et de la publication le 23 octobre 2025.